

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Accompagnement des Acteurs - Mode d'emploi Partie I

« Embarquez pour le numérique » pour les Établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et leurs organismes gestionnaires (OG)

Ce document est un « mode d'emploi » qui vise à aider les acteurs du social et médico-social à s'approprier les modalités d'accès au numérique proposées dans le cadre du Ségur numérique et à préparer leur projet numérique, au travers notamment de **la phase de généralisation du programme ESMS numérique**, du **dispositif SONS** et des actions **d'accompagnement des acteurs**.

Il est mis à disposition de toutes **les Agences régionales de santé, les GRADeS, les collectifs SI MS, les fédérations et les industriels** afin de leur apporter **les éléments de langage de sensibilisation / communication** autour de :

- L'instruction n° DNS/CNSA/DGCS/2022/34 du 8 février 2022 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS Numérique,
- L'arrêté SONS pour le couloir médico-social (MS1) en date du 2 février 2022.

Vous y trouverez :

- Les éléments de contexte nationaux, les enjeux et les leviers,
- Les financements proposés pour chaque situation,
- Les outils pour préparer le projet numérique dans un ESSMS,
- Les liens utiles vers les ressources documentaires et les outils mis à disposition.

Sommaire



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

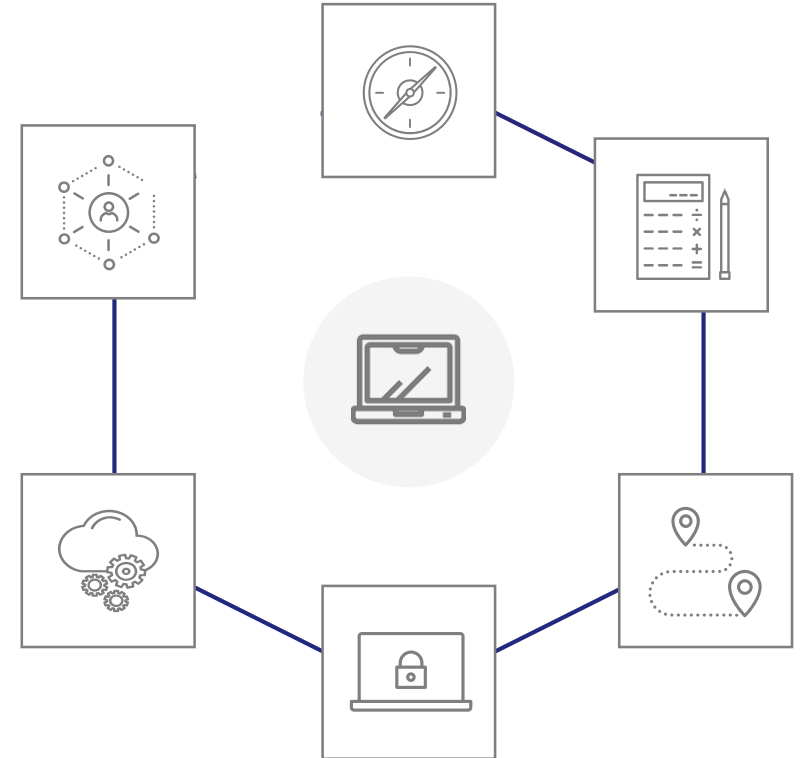
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Préparer mon projet



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

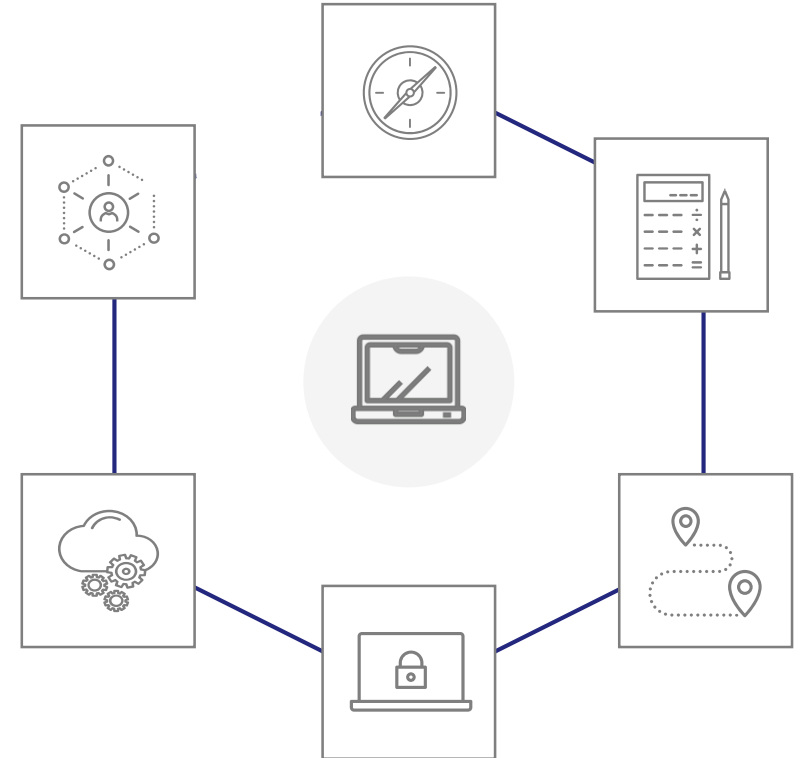
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Préparer mon projet



Objectifs du Ségur numérique



Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de santé



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social et avec l'usager** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de santé** afin d'être acteur de sa santé.

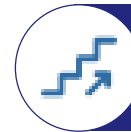


Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **630* millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)**

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

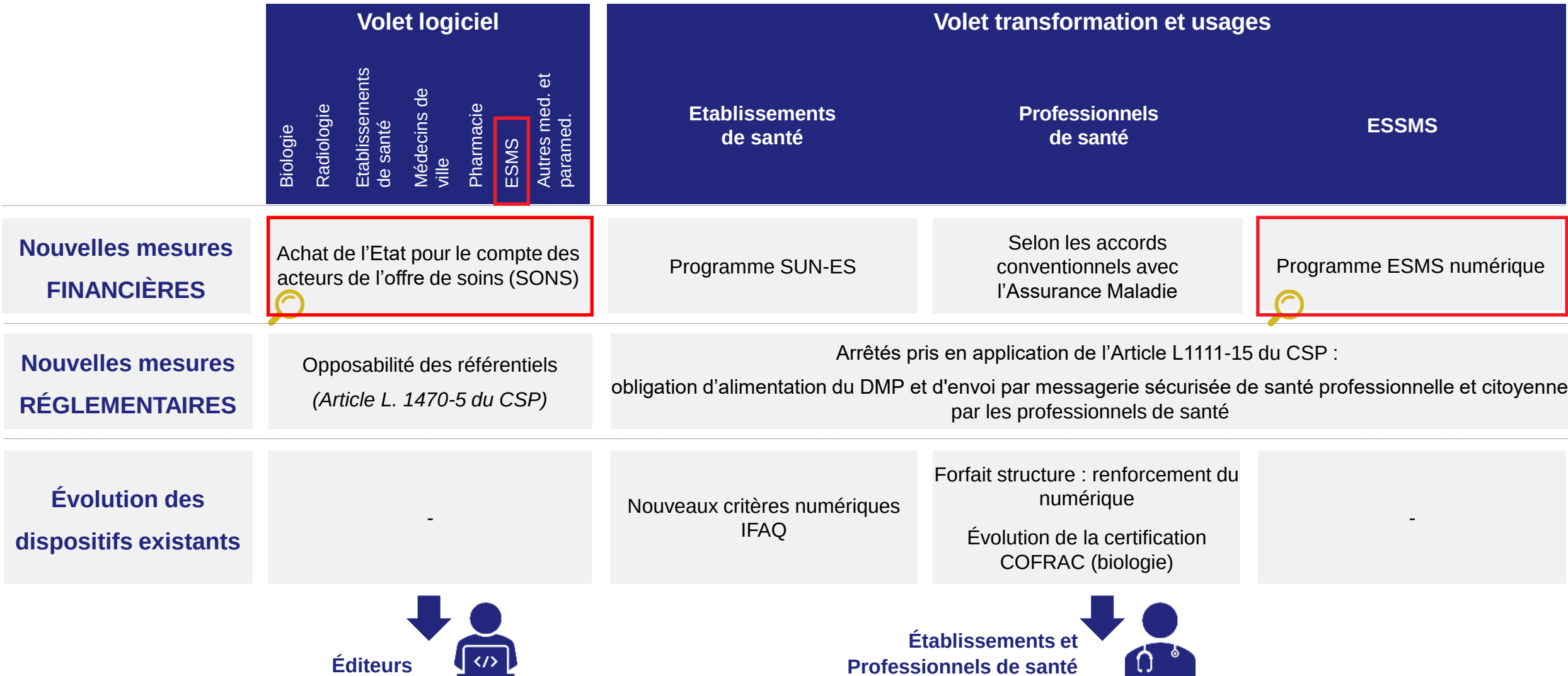


Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

* 30 M€ financés par la CNSA sur la phase d'amorçage de 2021, 600 M€ de crédits Ségur

Deux leviers complémentaires pour un programme concernant le secteur santé, social et médicosocial



Pour le secteur social et médicosocial : un enjeu majeur pour un secteur qui fait face à des défis spécifiques



La finalité est de faciliter la transformation du secteur médico social et social



- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer **l'accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

*Faciliter la **transformation** du secteur au **bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels***

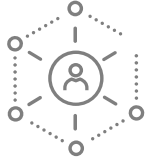
Pour répondre à cette finalité, le Ségur a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé, interopérable** (DUI) et communicant, conforme aux exigences du numérique en santé **dans l'ensemble des ESSMS**, dans le respect des principes éthiques
- **Structurer l'offre des éditeurs** et **favoriser l'innovation**
- **Faire monter en compétences l'ensemble des acteurs**
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**.

€ ⌚
630 M€ sur **5 ans**

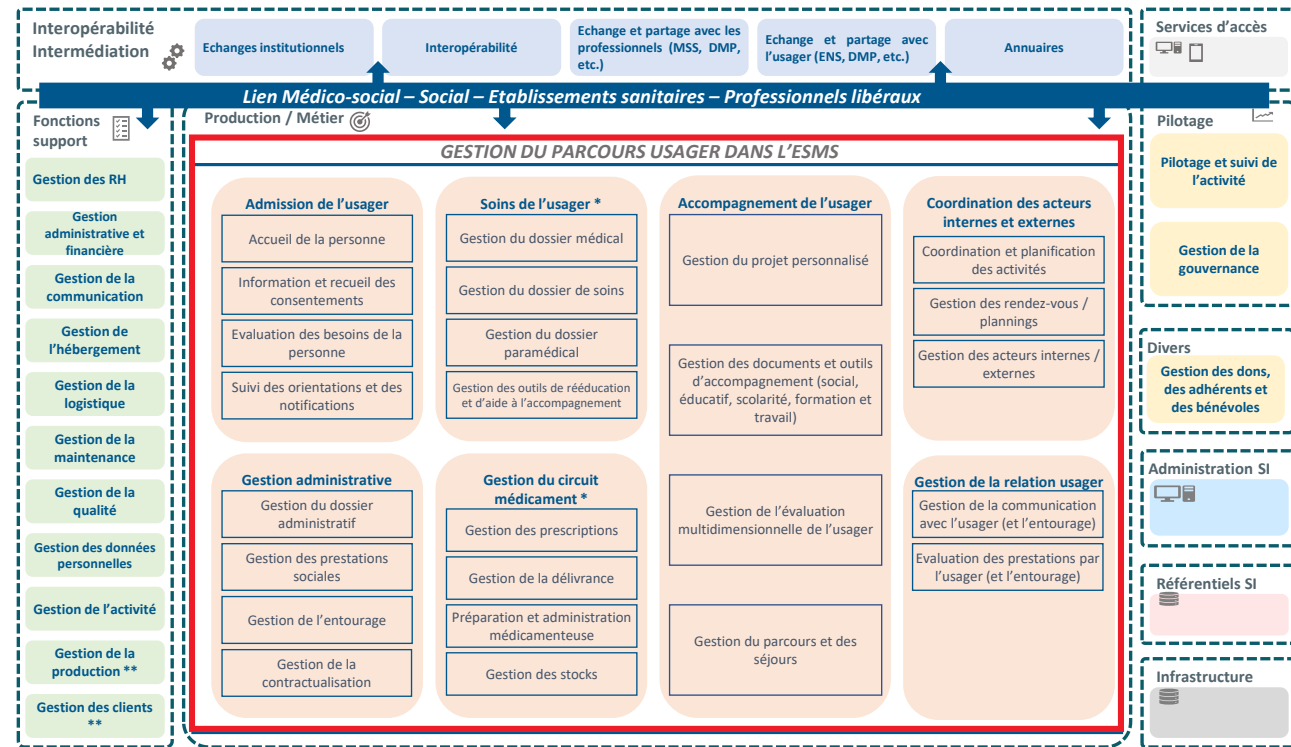
Périmètre fonctionnel : le dossier de l'usager informatisé



Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de Dossiers Usagers Informatisés (DUI)...

Un **Dossier Usager Informatisé (DUI)**, est défini comme outil permettant la définition, la conduite et l'évaluation des prestations d'un établissement et service social ou médico-social. Il permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP**, les fonctions minimales d'un DUI intègrent les volets suivants :



(*) Soins et circuit du médicament : Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSIAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSD, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(**) Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, CDDT, SACIP

Le dossier de l'usager informatisé doit être interopérable

....conformes au Virage du numérique en santé permettant d'accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données;

de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens;

mon
ESPACE
SANTÉ

MS
Santé



Identité Nationale
de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.

**PRO SANTE
CONNECT**

de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance;

de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

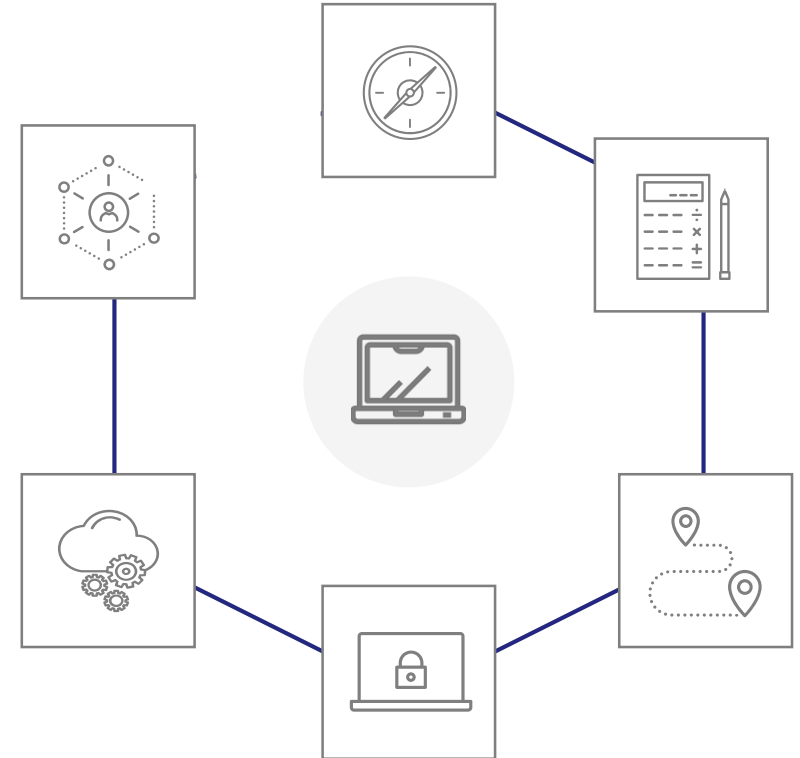
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Préparer mon projet



La phase de généralisation renforce et accélère la phase d'amorçage de 2021



2021

Phase d'amorçage
constaté

6 000 ESSMS
240 projets
130 M€

Accélération

2022

2023

2024

2025

Phase de généralisation
prévu

Exigence accrue
sur les cibles
d'usage
Changement du
rythme de
versement

29 000 ESSMS
1 150 projets
500 M€

35 000 ESSMS
1 400 projets
630 M€

(y compris soutien
RH aux régions et
recherche /
innovation)

Boosté par **SONS !**

Cette phase a permis de mettre
en place les **fondamentaux** et
de fixer les **axes structurants**
du programme

1

Proche du terrain

ARS, GRADeS et
Collectifs MS numérique
sont en première ligne
aux côtés des porteurs de
projet

2

Financement à l'usage

Des cibles d'usage pour
amener une utilisation
effective des équipements
financés

3

Mutualisation

Préparer la mise en place
de moyens communs et
leur pérennisation

4

Renforcement du système

Des ressources pour les
GRADeS, ARS et collectifs
MS numérique
Des aides ciblées pour les
OG de petite taille

Des financements pour s'équiper et des financements pour développer les usages



Le secteur social et médico-social dispose d'une **enveloppe de 630 M€** allouée dans le cadre du **Ségur du Numérique en santé et de crédits CNSA**. Pour la **période 2022 à 2025**, l'enveloppe s'élève à **464 M€**.

Le financement permet de traiter en parallèle plusieurs objectifs pour le secteur

1

L'équipement logiciel (DUI)
des ESSMS de l'ensemble
des domaines

*Pour les **ESSMS** qui ne
sont **pas encore équipés**
d'un DUI (ou qui souhaitent
changer de DUI)*

2

L'accélération de la montée de
version des DUI vers des
logiciels « référencés Ségur »

*Pour les **ESSMS** qui
sont **déjà équipés**
d'un DUI*

3

L'accompagnement au
changement des pratiques
vers les nouveaux usages
de services numériques

4

Pour les petits OG :
financements pour
l'équipement matériel /
infrastructures
et / ou de l'AMOA

*Pour les **organismes**
gestionnaires de petite taille
(moins de 8 ou moins de 15
ESSMS)*

Financement à l'équipement

Financement à l'usage

Leviers de financiers de la phase de généralisation : crédits ESMS numérique et financements SONS



Le secteur social et médico-social dispose d'une enveloppe de **630 M€ allouée dans le cadre du Ségur du Numérique en santé**. Cette enveloppe est répartie entre le **programme ESMS numérique** et le **dispositif SONS**, qui poursuivent de façon complémentaire un objectif commun : **déployer massivement les usages en matière d'échange et de partage des données de santé entre professionnels et avec les usagers**.



Systeme Ouvert Non Sélectif - SONS

POUR QUI ?	- Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF - En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)	- Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4500 et 4600 qui sont déjà équipés d'un DUI - Le client bénéficiaire est l'Organisme Gestionnaire (OG), identifiable à travers son numéro FINESS juridique
COMMENT ?	Dépôt des dossiers en ligne sur l'outil PAI numérique : ici - Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux (à partir du 15 mars) - A partir de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national qui sera lancé à partir du deuxième trimestre 2022	Le financement est versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur » définie par les textes réglementaires
QUOI ?	- Acquisition ou renouvellement de logiciel DUI pour des « projets d'acquisition » - Accompagnement au changement des pratiques vers les nouveaux usages de services numériques - Pour les petites structures : matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet ou passation de marché	L'accélération de la montée de version des DUI vers des logiciels référencés « Ségur » = DUI compatible avec Mon Espace santé

Synoptique des financements



Financements pour tout type de porteur de projet

		Levier de financement			
				SONS	
Type de projet	Taille du regroupement	Usages	Equipement		Editeur référencé Ségur
			Editeur Ségur	Editeur NON Ségur	
Acquisition	< 50 ESMS	7k€	14,5k€	12k€	Aucun financement
	> = 50 ESMS	2k€	3k€	1k€	
Montée de version	< 50 ESMS	5k€ *Si référencé Ségur	Aucun financement (voir SONS)	Non éligible	~2 413€ TTC (barème moyen SONS)
	> = 50 ESMS	2k€ *Si référencé Ségur			

Financements additionnels spécifiques « ESMS numérique » pour les OG < = 15 ESMS ou 8 pour les Outre-Mer et la Corse

Equipements infra et matériel	20k€/ESMS	AMOA et conduite du marché via le SAD	15k€/porteur	AMOA projet	100k€/porteur
-------------------------------	-----------	---------------------------------------	--------------	-------------	---------------

Sommaire



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

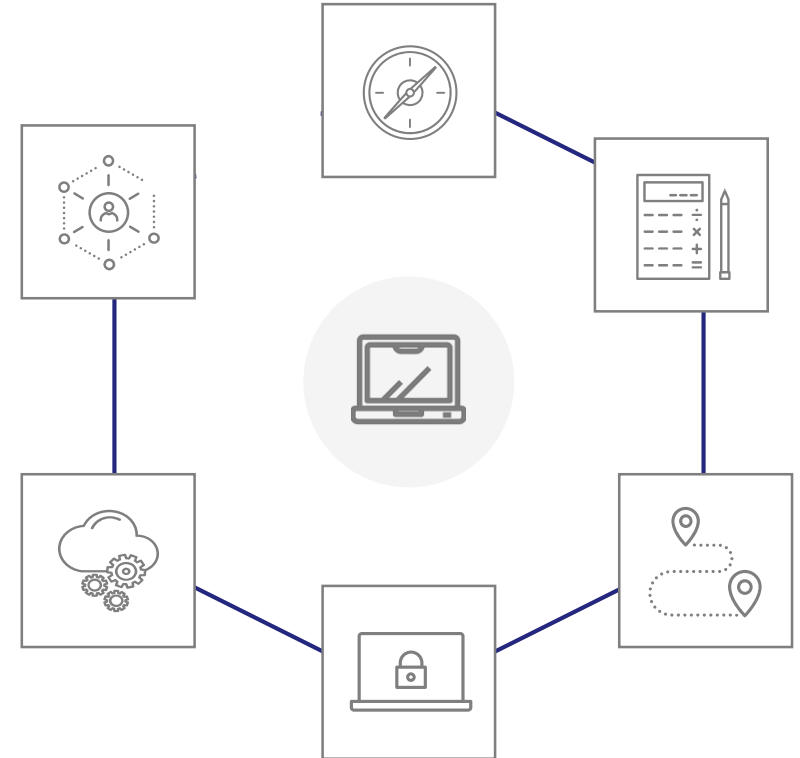
Les financements : vision macroscopique

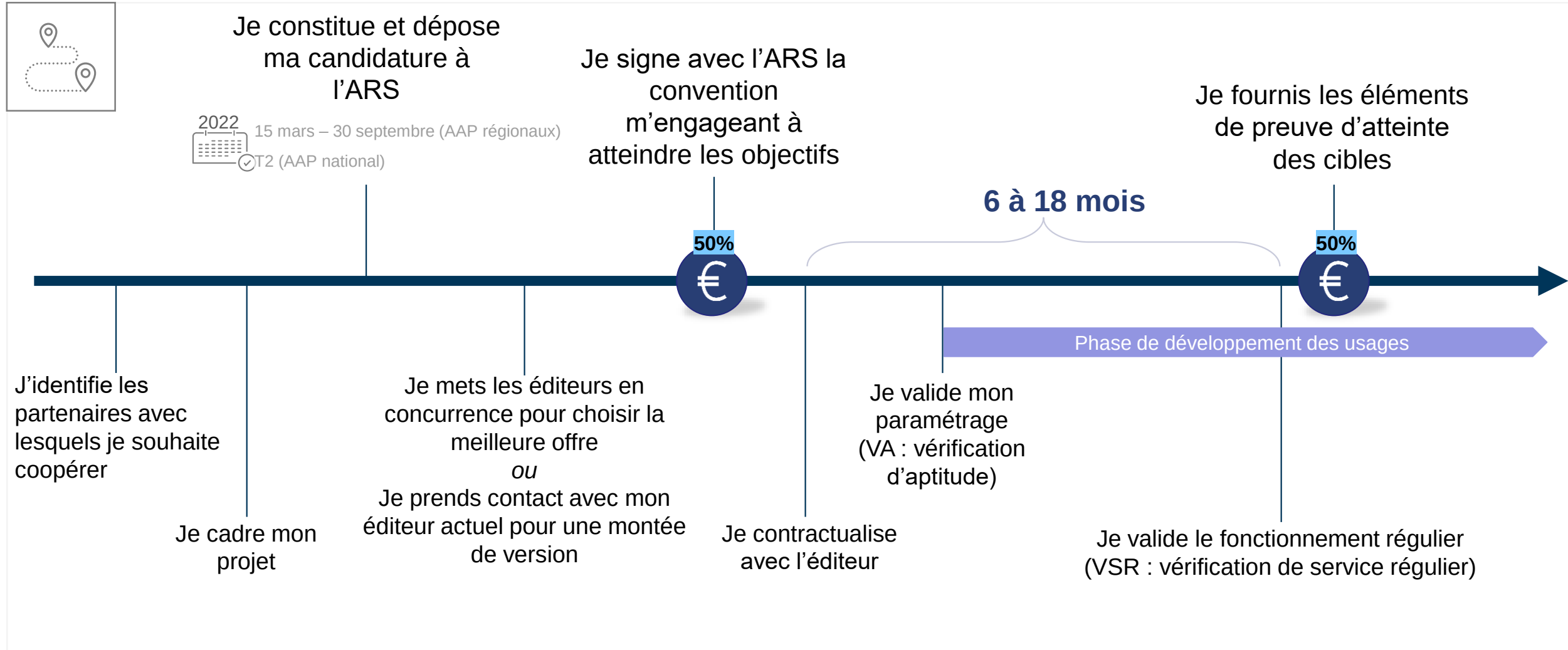
En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Construire mon projet





Focus sur les crédits ESMS numérique : échéancier des versements et cibles d'usages

50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Pour les cibles d'utilisation du DUI



Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Pour les **montées de version**, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un **délai de 9 mois** entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les **acquisitions**, le **délai** devra être **de 18 mois**.

Organisation de la phase de généralisation dans ma région



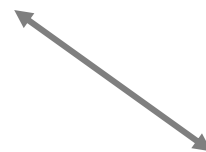
4 186 783 € pour 2022

Notre organisation autour de la phase de généralisation

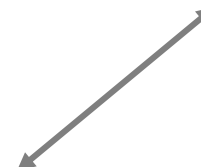
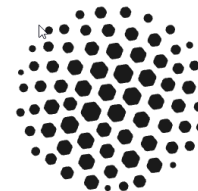


L'ARS pilote le programme, instruit les dossiers et échange avec les porteurs, notifie les porteurs, conventionne avec les porteurs et participe au pilotage opérationnel des projets

Le GRADeS Occitanie et l'appui de l'ARS Occitanie dans la promotion et l'accompagnement des ESMS sur les sujets numériques et la mise en œuvre d'actions dédiées.



**Collectif
MS&Numérique**



Le collectif est informé de l'actualité « ESMS numérique » et « Ségur du numérique médico-social », participe aux réunions « ESMS numérique », fait part de ses besoins spécifiques autour du Ségur numérique et du programme ESMS numérique.

Focus régional : AAP 2022 ESMS numérique



L'appel à projets « régional » est ouvert en Occitanie du **15 mars 2022 au 30 septembre 2022**

- Dépôt des candidatures sur 2 fenêtres distinctes :
 - Pour les projets d'acquisition hors secteur social : **du 15/03/2022 au 01/07/2022**
 - Pour les projets de montée de version et les projets du secteur social (acquisition et mise en conformité) : **du 15/03/2022 au 30/09/2022**
- Instruction au fil des dépôts au sein de chaque fenêtre
- Sélection et notification/conventionnement des projets à l'issue de chaque fenêtre
- Engagement des crédits au plus tard **le 30/12/2022**

L'appel à national sera publiée à **partir du deuxième trimestre 2022**

Informations au niveau national et régional



SONS

Site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-esms-numerique>

Site de l'Agence du numérique en Santé :
<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

Site de l'ARS Occitanie
[Appel à projets 2022](#)
[Le programme](#)

Vos contacts dans votre région



ars-oc-esms-numerique@ars.sante.fr

esms.numerique@esante-occitanie.fr

Sommaire



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

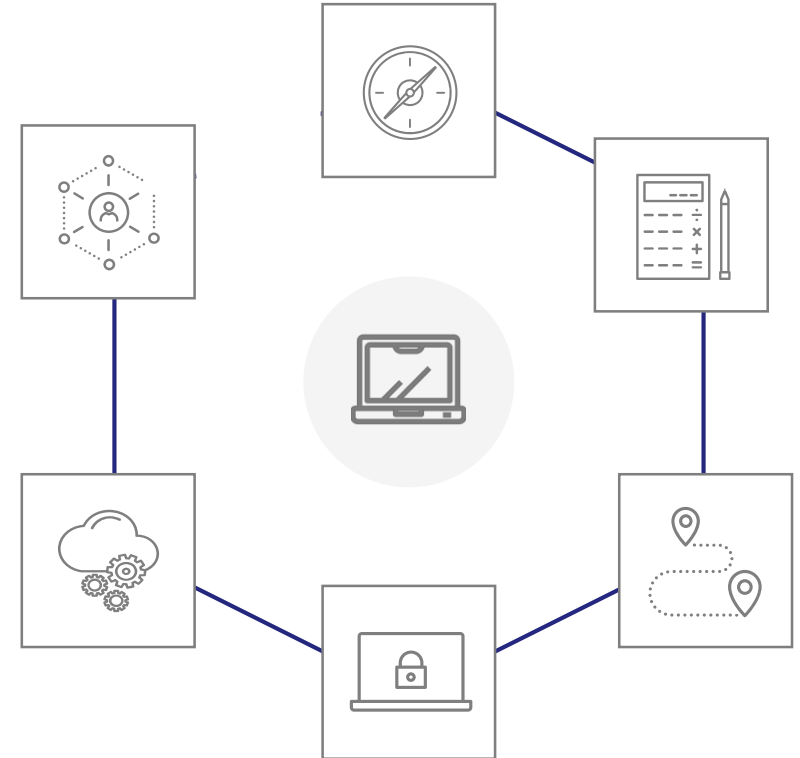
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Préparer mon projet



Des financements qui s'adaptent aux situations des ESSMS



En synthèse



Pour accélérer
le déploiement
du numérique



1

**Pour les ESSMS
qui n'ont pas encore de DUI**

ou qui veulent en changer

S'équiper
d'un DUI
compatible
avec
*Mon espace
santé*

**Jusqu'à
14,5 K€***



... et
déployer
les usages

7 K€



* Si votre éditeur est référencé.
S'il n'est pas référencé, 12 K€.

2

**Pour les ESSMS
qui ont déjà un DUI**

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et
l'échange et le partage des données

5 K€**



Mettre à jour son DUI avec une version
compatible avec *Mon espace santé*

100% financé par l'État

**Dispositif
SONS**

** Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif
SONS pour renforcer les usages mais en
pratique les objectifs seront plus facilement
atteignables.

3

**Pour les organismes
gestionnaires de petite taille**

Des aides
à l'investissement pour :

- S'équiper en matériel
et infrastructures
- Bénéficier d'accompagnement
pour sécuriser le projet



1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



Objectif

Permettre aux ESSMS de **s'équiper avec une solution de DUI** conforme à la doctrine du numérique en santé et généraliser son **utilisation effective**.



Bénéficiaires

Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)* **qui ne sont pas encore équipés d'un DUI ou qui souhaitent renouveler leur solution**



Principes



- Un **financement pour l'équipement logiciel**, destiné à l'éditeur de la solution choisie par le porteur de projet à l'issue d'une mise en concurrence
- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique en permettant notamment la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des projets numériques associés (par exemple, un chef de projet mutualisé entre les ESSMS d'une grappe)
- Les financements ESMS numérique sont alloués dans le cadre d'un regroupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins
- Ces financements sont conditionnés à l'atteinte de cibles d'usage.

1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe** et du **type de projet** présenté



« Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

1. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD** est « **référéncée Ségur** » : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

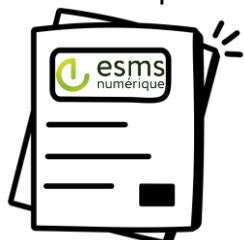
Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel

2. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD** n'est pas « **référéncée Ségur** » : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel

Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 874 k€ dont 322 k€ pour les usages et 552 k€ pour le logiciel



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

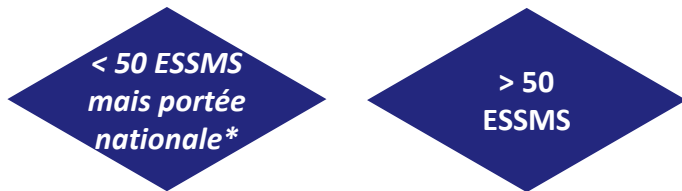
Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence** est **référéncée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel

NB : en pratique, compte tenu du calendrier prévisionnel de publication du référentiel d'exigences pour les domaines AHI et PJM (à l'automne), il ne sera pas possible de recourir au programme ESMS numérique pour ces domaines en 2022. Les projets de ces domaines pourront être financés à partir de 2023.

Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer

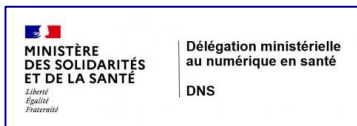


* Concerne des opérateurs qui ont une délégation pour gérer des missions particulières

Je peux répondre à l'AAP national ESMS numérique à compter du T2 2022



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS



« Je suis un porteur national » en 2022

ACQUISITION / RENOUVELLEMENT DU DUI	
PH, PA ou DOM	PDS, PDE, AHI, PJM
1. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD est « référéncée Ségur » : j'obtiens un forfait de 21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de 5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel. Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens <u>1 123 k€</u> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel	1. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence est référéncée « Ségur » : j'obtiens un forfait de 21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de 5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel. Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens <u>1 123 k€</u> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel
2. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD n'est pas « référéncée Ségur » : j'obtiens un forfait de 19,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel, puis de 3 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 1 k€ pour le logiciel. Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens <u>973 k€</u> dont 371 k€ pour les usages et 602 k€ pour le logiciel	

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

2 Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



et du dispositif SONS

Objectif



Accélérer les usages du DUI et des services socles avec une version du DUI compatible avec Mon espace santé

Bénéficiaires



Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)* qui sont déjà équipés d'un DUI

Principes



- Le **financement de la « montée de version »** pour disposer d'une solution compatible avec Mon espace santé est assuré dans le cadre du **dispositif SONS (voir la rubrique « SONS en détail »)**
- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique est octroyé dans le cadre du programme **ESMS numérique**, alloué dans le cadre d'un groupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins

< 50
ESSMS

Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

MONTÉE DE VERSION DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ».

Exemple : J'ai 35 ESSMS alors j'obtiens 175 k€

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « **Prestation Ségur** » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 43 120 € au total.

< 50 ESSMS
mais portée
nationale*

> 50
ESSMS

* Concerne des opérateurs qui ont une
délégation pour gérer des missions
particulières

Je peux répondre à l'AAP national ESMS
numérique à compter du T2 2022



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS

« Je suis un porteur national PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

MONTÉE DE VERSION DU DUI

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ». J'obtiens un forfait pour les usages de **5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS**, puis de **2 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS**.

Exemple : J'ai 72 ESSMS alors j'obtiens 291 k€ pour les usages.

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 88 704 € au total.

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

3 Pour les organismes gestionnaires de petite taille



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



Objectif



Permettre aux organismes gestionnaires de petite taille participant ou portant un projet financé par le programme ESMS numérique de **s'équiper en matériels ou infrastructures** (postes de travail, tablettes, réseau, wifi, ...) et de **bénéficier d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour soutenir le déploiement des usages au travers du programme ESMS numérique

Bénéficiaires



Les **établissements et services sociaux ou médico-sociaux** (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)* **rattachés à un organisme gestionnaire de moins de 15 ESSMS**

Principes



- Ces financements sont alloués dans le cadre d'un projet d'acquisition ou de montée de version ; ils sont regroupés en un financement unique et forfaitaire.
- Le financement des équipements et infrastructures doit être concomitant et en rapport direct avec un projet de DUI ;
- Ces financements spécifiques sont versés selon les mêmes conditions et échéances que les financements ESMS numérique décrits précédemment

3 Pour les organismes gestionnaires de petite taille



Financements



- 20 k€ par ESSMS pour les équipements et infrastructures nécessaires à l'usage du DUI par les professionnels
- Pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les porteurs pendant toutes les phases de leur projet :
 - 15 K€ par projet pour un accompagnement dans la conduite de la procédure de marché portée par la centrale d'achat mandatée par la CNSA ; cette prestation d'AMOA vise à accompagner les porteurs dans la procédure de consultation respectant les règles de la commande publique. Plus précisément, cet accompagnement a pour objectif d'aider les grappes de structures à :
 - formaliser leur besoin et mener la procédure de consultation,
 - procéder à l'étude des offres,
 - finaliser l'attribution du marché et sécuriser ses conditions d'exécution
 - 100 K€ par projet pour un accompagnement au pilotage du projet de DUI ; cette prestation d'AMOA a pour principal objectif d'aider les grappes à :
 - animer les groupes de travail métier (spécification du besoin, paramétrage de la solution),
 - préparer et suivre la recette utilisateur,
 - piloter et assurer la gestion financière du projet,
 - suivre l'atteinte des cibles d'usage et proposer des actions correctives dans le cadre du déploiement de la solution au sein des ESSMS de la grappe.

Ce financement de 100 k€ peut couvrir le recrutement d'un chef de projet interne.

3 Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer

< 50
ESSMS

Je peux répondre à l'AAP régional
ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et
jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un
dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par
l'Agence régionale de santé en tenant compte de
la taille de la grappe et du type de projet
présenté



« Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS (ou moins de 8 ESSMS pour les Outre-Mer et la Corse)

1. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS (8 pour les Outre-Mer et la Corse). La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD est référencée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESSMS pour du matériel et de l'équipement

Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€

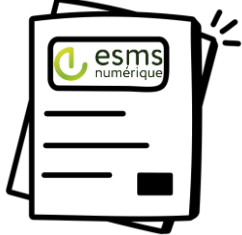
2. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS (8 pour les Outre-Mer et la Corse). La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »** : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 12k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESSMS pour du matériel et de l'équipement

Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 152 k€ dont 56 k€ pour les usages et 96 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour le passage de marché = 427k€

3 Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe** et du **type de projet** présenté



« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS (ou moins de 8 ESSMS pour les Outre-Mer et la Corse)

Je me regroupe avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS (8 pour les Outre-Mer et la Corse). La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence** est **référéncée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 14,5k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions internes de l'ARS instructrice) 100k€ pour la conduite de projet et 20k€/ESSMS pour du matériel

Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€

3 Pour les organismes de petite taille déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

MONTÉE DE VERSION DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS (ou moins de 8 ESSMS pour les Outre-Mer et la Corse)

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur » ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESSMS pour du matériel et de l'équipement.

Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 40 k€ pour les usages + 100 k€ pour la conduite de projet + 160 k€ pour du matériel = 300 k€

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « **Prestation Ségur** » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 2 190 € / ESSMS, soit 17 520 € au total.

Sommaire



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

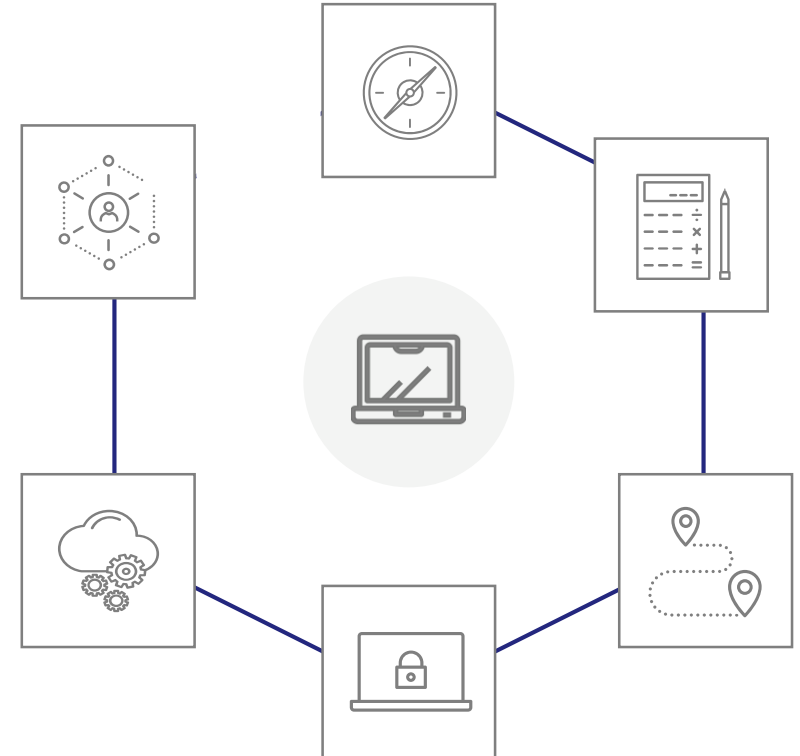
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

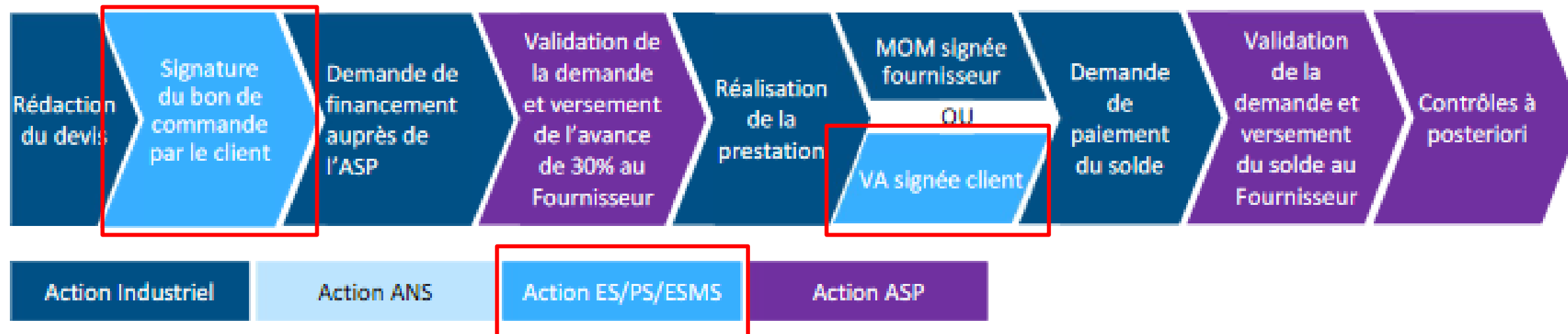
Construire mon projet



Focus sur le dispositif SONS : que dois-je faire en tant qu'organisme gestionnaire pour obtenir une version de mon DUI compatible « Ségur » ?



Que dois-je faire pour faire évoluer mon DUI compatible « Ségur » ?



En tant qu'organisme gestionnaire je peux me rapprocher de mon éditeur référencé « Ségur » pour rédiger un devis éligible à la Prestation Ségur du dossier de spécification de référencement en vigueur. Mon éditeur édite un **bon de commande que je signe**. L'éditeur opère toutes les démarches auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), obtient l'avance de 30% et réalise la prestation. Une fois les paramétrages réalisés pour tous les ESSMS de mon organisme gestionnaire, **je signe la Vérification d'Aptitude**. Mon éditeur se charge d'obtenir le solde de la prestation Ségur qu'il a rendu pour mon organisme gestionnaire. Des contrôles a posteriori seront menés par la suite par l'ASP.

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Zoom sur le financement d'une « Montée de version » dans le cadre du dispositif SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les établissements

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre de fonctionnalités et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des établissements **par l'éditeur de la solution référencée ou un distributeur officiel**

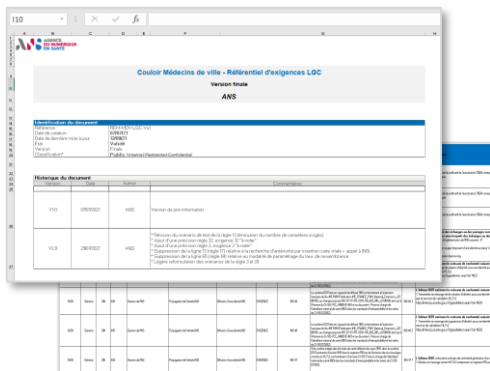
Ce mécanisme SONS est encadré par un arrêté

3 documents de référence sont disponibles en annexes de l'arrêté

1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement



2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter et les preuves à fournir par l'éditeur pour obtenir le référencement de sa solution.



Id	Titre	Version	Statut	Commentaire
101	Exigence de performance	1.0	En cours	Exigence de performance de base de la solution
102	Exigence de sécurité	1.0	En cours	Exigence de sécurité de base de la solution

3. Un document d'**Appel à financement (AF)**, explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



Ces documents sont disponibles sur le [site de l'ANS](https://www.ans.solidaritessociales.gouv.fr/).

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Eligibilité au financement d'une « montée de version » dans le cadre du dispositif SONS



Le client bénéficiaire est **l'Organisme Gestionnaire (OG)** identifiable à travers son numéro FINESS juridique



Un OG peut passer une **commande pour un ou plusieurs ESSMS**, identifiables à travers leur numéro de FINESS géographique



Un OG peut passer **plusieurs commandes** dès lors que celles-ci concernent des ESSMS différents (FINESS géographiques différents).

Les numéros FINESS de référence sont ceux publiés par la **DREES au 3 janvier 2022** (extraction disponible sur data.gouv.fr), puis ceux de la 1ère extraction FINESS qui sera publiée par la DREES en janvier 2023

Un ESSMS ne peut bénéficier qu'une seule fois des financements de la vague 1 Ségur. Il est fortement recommandé que chaque OG réalise une commande unique pour l'ensemble des ESSMS concernés par un même DUI.



Par ailleurs, les ESSMS bénéficiaires d'un financement à l'équipement pour une acquisition/un renouvellement de solution de DUI **référéncée Ségur** dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique ne sont pas éligibles à la Prestation Ségur vague 1.

Seules les commandes passées **après la publication des arrêtés au JO** peuvent bénéficier du financement.



Comment savoir si mon DUI est référencé Ségur ?

[Les solutions référencées](#) sont publiées chaque semaine sur le site de l'ANS

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Prestations financées pour les solutions référencées Ségur

Détails des prestations éligibles et non éligibles au dispositif SONS

La prestation Ségur financée par l'Etat au bénéfice des ESSMS couvre 6 dimensions :

Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR

Frais d'installation, de **configuration**, de **qualification**

Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR

Formation des professionnels de santé

Suivi du projet et livraison de la documentation

Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée



Ces prestations sont détaillées dans le document d'appel à financements [publié sur le site de l'ANS](#)

Focus sur le dispositif SONS : barèmes de financements

Détails du barème des financements SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Tranche	Nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire		Barème SONS En € TTC
	Borne inférieure	Borne supérieure	
A	1		4 000 €
B	2	4	2 920 €
C	5	10	2 190 €
D	11	19	1 643 €
E	20	99	1 232 €
F	100	+	1 133 €

- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des commandes de solutions référencées passées par les OG. **Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à ce financement.**
- La Prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, qui ne peut être conditionnée par le Fournisseur :
 - A un réengagement contractuel du Client final ;
 - A la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final.

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Modalités de versement du financement pour les solutions référencées Ségur

1

Autorisation du financement et versement d'une avance de 30%



Conditions de versement

- Transmission du **bon de commande** de la Prestation Ségur, **validé par l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur (signature manuscrite ou électronique).
- Si commande sous condition de référencement de la solution : **pas plus de 120 jours calendaires** entre la passation de la commande et la date de soumission d'un dossier complet de demande de référencement à l'ANS (attention, aucun versement n'est effectué tant que la solution n'est pas référencée Ségur).

2

Versement du solde de 70%



Conditions de versement

- Transmission de la **copie de la facture émise pour l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur.
- Transmission de **l'attestation de Vérification d'Aptitude (VA)**, attestant du bon fonctionnement de la solution.



- L'attestation de VA est signée par le responsable de l'OG (signature avec certificats CPx, avec identification électronique par Pro Santé Connect, par certificat logiciel RGS, ou signature électronique de niveau minimum eIDAS simple).
- Elle atteste de l'atteinte des seuils suivants :
 - Le déploiement DUI dans chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG
 - La fourniture du tableau de bord demandé dans l'exigence TBB.1 avec des indicateurs dont la valeur serait différente de zéro pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG
 - La fourniture des trois indicateurs du programme ESMS numérique : taux de dossiers actifs, taux de dossier actifs avec un projet personnalisé et taux de dossiers actifs ayant au moins un événement ; ceci pour chacun des ESMS concernés par la commande de l'OG.

Les mentions complètes qui doivent figurer sur le bon de commande ou sur l'attestation de vérification d'aptitude sont présentées dans le [guide pratique SONS](#)).

C'est donc l'organisme gestionnaire qui valide la fin du projet pour débloquent les financements aux éditeurs

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Calendrier à respecter

A garder ou à
remplacer par les 3
diapos suivantes ?



12 février 2022

Parution au JO de l'arrêté
ministériel MS1* pour la vague 1

31 décembre
2023

31 mars
2024

17 mai 2022 2nd semestre 2022

Ouverture

- Lancement du SONS pour la vague 1 du couloir Médico-social **MS1*** (PA, PH, DOM)
- Les commandes de Prestations Ségur sont éligibles à compter de cette date

Lancement du
SONS pour la
vague 1 **MS2***
(PDS et PDE)

Lancement du
SONS pour la
vague 1 **MS3***
(AHI et PJM)

Fermeture

- Fin de la période de réception des demandes de financement et de paiement d'avance
- Toute demande déposée par un éditeur postérieurement à cette date est irrecevable : la commande doit être passée par l'organisme gestionnaire avant cette date

Clôture

- Fin de la période de réception des demandes de paiement (solde)
- Toute demande postérieure est irrecevable : la VA doit être signée par la structure cliente avant cette date
- Remboursement de l'avance par l'éditeur en cas de non-réalisation de la prestation à cette date

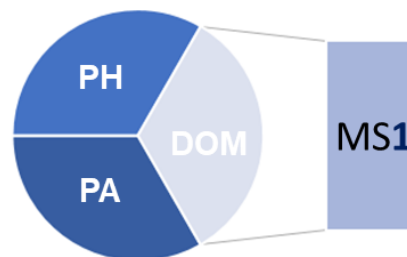
Les Prestations Ségur doivent impérativement être réalisées de telle sorte que la demande de paiement du solde correspondant à la Prestation puisse être transmise à l'ASP au plus tard à la date de clôture.

* MS1 correspond aux ESSMS des domaines Personnes âgées, Personnes en situation de handicap et Acteurs du domicile. Un arrêté MS2 sera publié au printemps 2022 pour les domaines Protection de l'Enfance et Personnes en difficultés Spécifiques et un arrêté MS3 sera publié en fin d'année pour les domaines Accueil, hébergement et insertion et Protection juridique des majeurs.

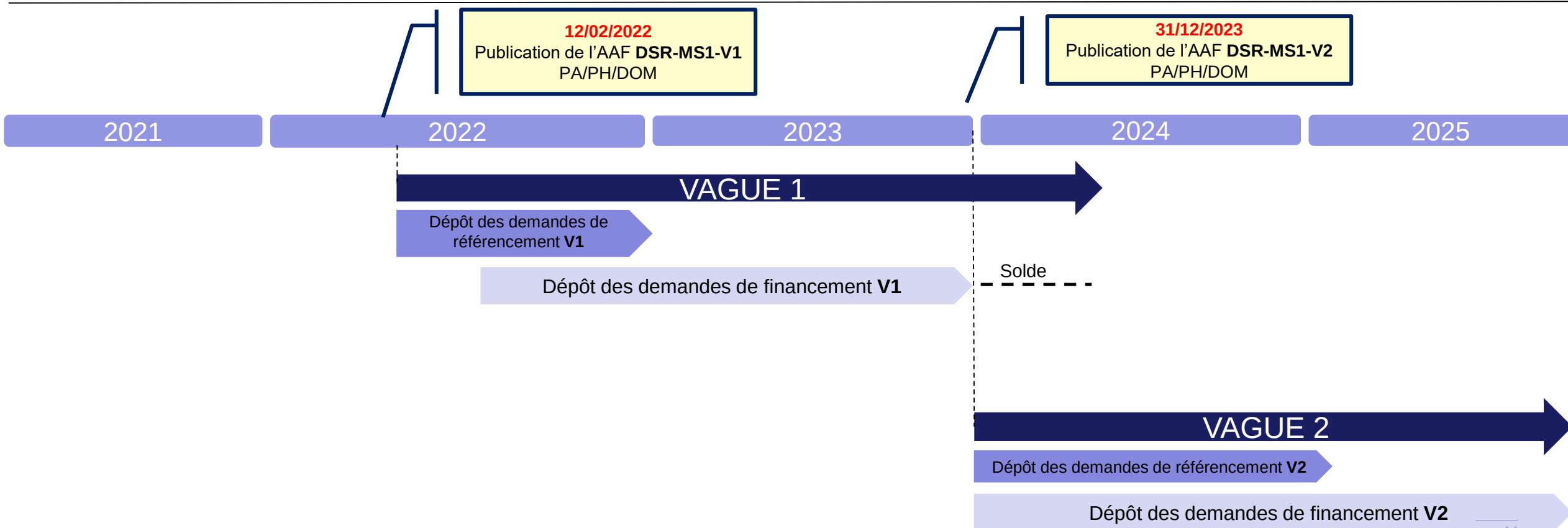
Focus sur le dispositif SONS : calendrier 2022 de publication des dossiers de spécifications de référencement (DSR) (1/3)



Qui est concerné par le **DSR MS1** ?



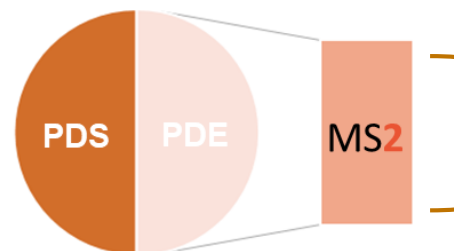
PH : Personnes en situation de Handicap
PA : Autonomie des Personnes Âgées
DOM : Domicile (SSIAD, SAAD)



Focus sur le dispositif SONS : calendrier 2022 de publication des dossiers de spécifications de référencement (DSR) (2/3)

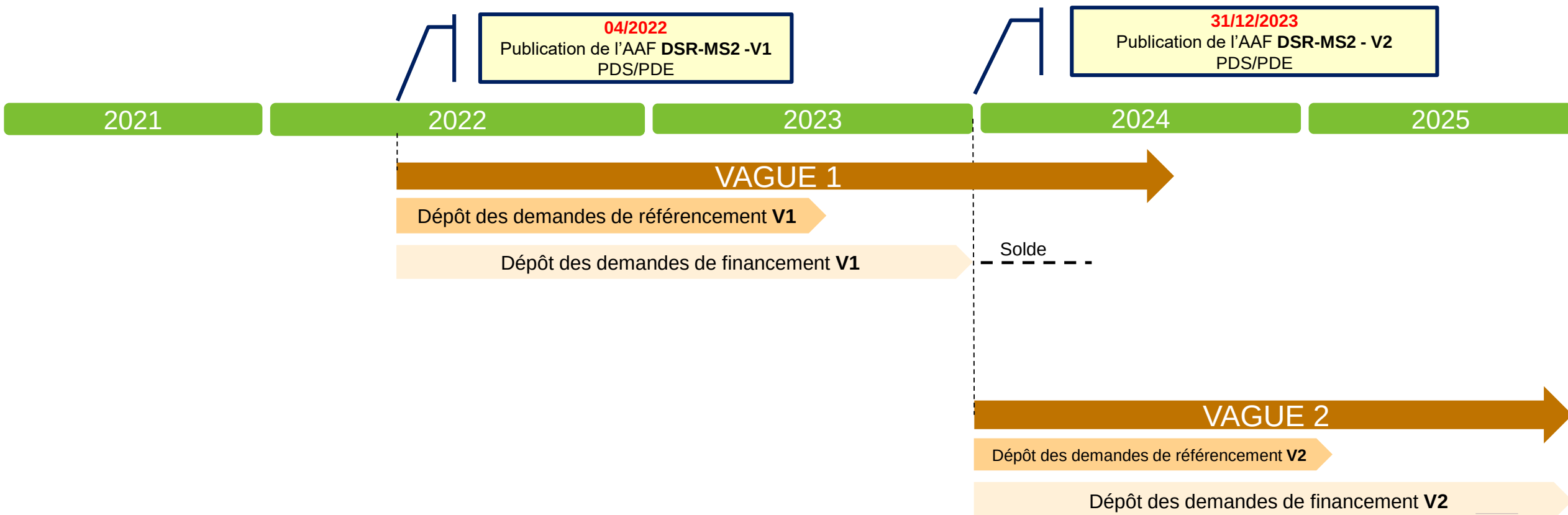


Qui est concerné par le **DSR MS2** ?



PDS : Personnes en Difficultés Spécifiques

PDE : Protection De l'Enfance



Focus sur le dispositif SONS : calendrier 2022 de publication des dossiers de spécifications de référencement (DSR) (1/3)



Qui est concerné par le **DSR MS3** ?



AHI : Accueil, Hébergement, Insertion
PJM : Protection Juridique des Majeurs

Calendrier définitif à venir

Sommaire



Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

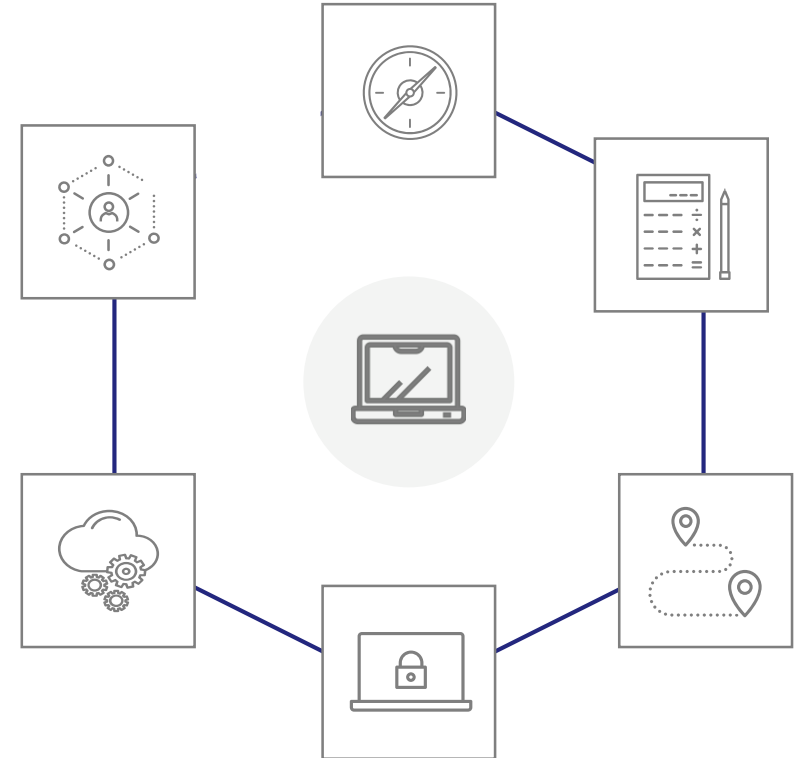
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Les financements : vision par situation du porteur de projet

SONS en détail

Préparer mon projet



L'ANAP a créé un kit dédié au déploiement d'un DUI en ESMS, aux ESMS qui souhaitent déployer un dossier de l'utilisateur informatisé (DUI), par exemple dans le cadre du plan ESMS numérique. Ce kit est conçu pour outiller le déploiement d'un DUI entre plusieurs ESMS d'un même organisme gestionnaire ou par regroupement de plusieurs OG.

Le kit propose des outils adaptés aux différents acteurs mobilisés par ce projet afin de structurer leur approche et soutenir leur projet :

- Le directeur de la structure, afin de comprendre les enjeux du projet et le rôle qu'il doit y jouer ;
- Le responsable du projet, afin qu'il sache comment procéder pour réussir le déploiement dans les meilleures conditions.

CLIQUEZ ICI POUR VOUS CONNECTER AU KIT
« Déploiement du DUI en ESMS » EN LIGNE *



**EVALUER LA
MATURITÉ SI DE
MON ESMS**



**MÉTHODE DE
DÉPLOIEMENT DU
DUI**



BOÎTE À OUTILS

Le Kit « Déploiement du DUI en ESMS* » est structuré autour de 5 documents clefs, présentés ci-dessous, et de documents complémentaires associés :



Un autodiagnostic de départ



Deux outils au directeur de structure



Un grand nombre d'outils utiles au responsable du projet qu'il présente à travers les deux documents :

Accueil	I. Caractérisation	II. Etat actuel du SI	III. Appoints SI	IV. Appoints techniques SI	V. Capacité à déployer	VI. Restitution 1	VI. Restitution 2
ETAT ACTUEL DU SYSTÈME D'INFORMATION / COUVERTURE DES PROCESSUS							
Pour chacune des fonctions citées ci-dessous, merci de répondre aux 3 questions suivantes (répondre non grâces) : 1. EXISTENCE : Cette fonction répond-elle à l'une des activités du ou des établissements/fonctions gérés ? 2. COUVERTURE PAR LE SI : Cette fonction est-elle effectivement couverte par le Système d'Information ? 3. USAGES : La relation SI qui couvre cette fonction est-elle utilisée par les utilisateurs dans leurs habitudes de travail ?							
PROCESSUS	ETAPES	FONCTIONS	1. EXISTENCE	2. COUVERTURE PAR LE SI	3. USAGES		
Gérer les entités des usagers	Demande d'accompagnement	Enregistrer la demande d'accompagnement					
	Évaluation de la réponse	Évaluer la réponse aux besoins d'accompagnement					
Accompagner l'usager et suivre son projet de vie	Décision d'admission	Partager l'accompagnement proposé par rapport au besoin					
	Gérer les lieux d'accueil	Gérer les lieux d'accueil					
Pilotage	Évaluation	Réaliser une évaluation multidimensionnelle					
	Suivre l'activité	Suivre l'activité (base d'occupation, taux d'absentéisme, les données de séjours...)					
Fonctions support	Gérer les budgets et la comptabilité	Gérer les finances / la trésorerie					
	Gérer les ressources humaines	Gérer les plannings					

Synthèse pour le directeur de structure en contexte multi ESMS/OG

ETAPES	ACTIONS	OK	EN COURS	KO	Responsable	Auteur	Consulté	Intérimé	Résultat
ETAPES 1 - GOUVERNANCE PROJET ET ORGANISATION INTERNE	Se positionner dans la gouvernance projet				OG	Directeur		CDP	Calendrier gouvernance Liste personnes ressources en interne Note de cadrage interne ESMS
	Identifier les personnes ressources de l'ESMS (juriste, référent métier, etc.)				Directeur				
	Nommer un référent projet local				Directeur				
	Identifier le négociable et le non négociable				Directeur	Référent local	ESMS	CDP	
ETAPES 2	Évaluer l'importance et le périmètre du changement				Directeur	Référent local		CDP	

Checklist du directeur de structure

Accueil	I. Caractérisation	II. Etat actuel du SI	III. Appoints SI	IV. Appoints techniques SI	V. Capacité à déployer	VI. Restitution 1	VI. Restitution 2
Méthode de déploiement pour le responsable du projet							
Pour chacune des fonctions citées ci-dessous, merci de répondre aux 3 questions suivantes (répondre non grâces) : 1. EXISTENCE : Cette fonction répond-elle à l'une des activités du ou des établissements/fonctions gérés ? 2. COUVERTURE PAR LE SI : Cette fonction est-elle effectivement couverte par le Système d'Information ? 3. USAGES : La relation SI qui couvre cette fonction est-elle utilisée par les utilisateurs dans leurs habitudes de travail ?							
PROCESSUS	ETAPES	FONCTIONS	1. EXISTENCE	2. COUVERTURE PAR LE SI	3. USAGES		
Gérer les entités des usagers	Demande d'accompagnement	Enregistrer la demande d'accompagnement					
	Évaluation de la réponse	Évaluer la réponse aux besoins d'accompagnement					
Accompagner l'usager et suivre son projet de vie	Décision d'admission	Partager l'accompagnement proposé par rapport au besoin					
	Gérer les lieux d'accueil	Gérer les lieux d'accueil					
Pilotage	Évaluation	Réaliser une évaluation multidimensionnelle					
	Suivre l'activité	Suivre l'activité (base d'occupation, taux d'absentéisme, les données de séjours...)					
Fonctions support	Gérer les budgets et la comptabilité	Gérer les finances / la trésorerie					
	Gérer les ressources humaines	Gérer les plannings					

Méthode de déploiement pour le responsable du projet

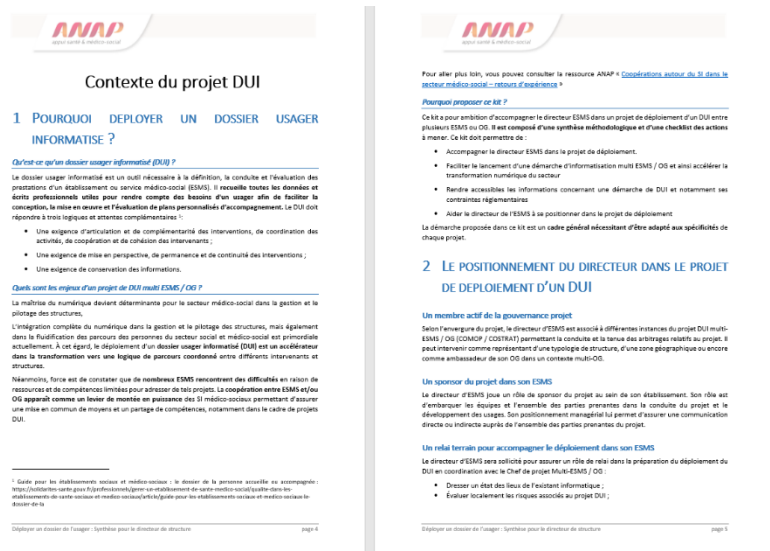
ETAPES	ACTIONS	OK	EN COURS	KO	Responsable	Auteur	Consulté	Intérimé	Résultat
ETAPES 1 - GOUVERNANCE PROJET ET ORGANISATION INTERNE	Se positionner dans la gouvernance projet				OG	Directeur		CDP	Calendrier gouvernance Liste personnes ressources en interne Note de cadrage interne ESMS
	Identifier les personnes ressources de l'ESMS (juriste, référent métier, etc.)				Directeur				
	Nommer un référent projet local				Directeur				
	Identifier le négociable et le non négociable				Directeur	Référent local	ESMS	CDP	

Checklist du chef de projet en contexte multi ESMS/OG

Vous cherchez à comprendre quel sera votre rôle pour mener à bien le projet

L'outil « Synthèse pour le directeur de structure en contexte multi ESMS/OG » sera votre guide !

*Illustration – Vous pouvez retrouver cet outil dans le kit ANAP**



Objectifs de cet outil :

- > Accompagner le directeur ESMS dans le projet de déploiement.
- > Faciliter le lancement d'une démarche d'informatisation multi ESMS / OG et ainsi accélérer la transformation numérique du secteur
- > Rendre accessibles les informations concernant une démarche de DUI et notamment ses contraintes réglementaires
- > Aider le directeur de l'ESMS à se positionner dans le projet de déploiement

Description :

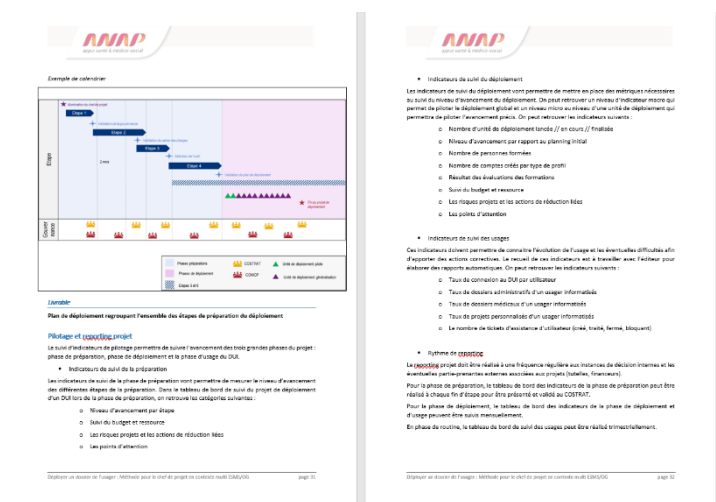
L'outil propose une démarche synthétique de conduite de projet DUI en contexte multi ESMS / OG. Il décrit le positionnement du directeur de structure dans un projet de déploiement d'un DUI multi-ESMS et les facteurs-clefs de succès

La démarche proposée dans ce kit est un cadre général nécessitant d'être adapté aux spécificités de chaque projet.

Vous cherchez à structurer votre projet en étape et comprendre quel sera votre rôle pour mener à bien le projet

L'outil « Méthode de déploiement pour le responsable du projet » sera votre guide !

*Illustration – Vous pouvez retrouver cet outil dans le kit ANAP**



Objectifs de cet outil :

- > Faciliter le lancement d'une démarche d'informatisation multi ESMS / OG et ainsi accélérer la transformation numérique du secteur
- > Accompagner le travail du chef de projet en proposant des outils et conseils au service de la mise en œuvre des projets
- > Rendre accessibles les informations concernant une démarche de DUI et notamment ses contraintes réglementaires

Description :

Ce document est conçu pour le chef de projet en charge du déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) entre plusieurs établissements et services médico-sociaux (ESMS) et/ou organismes gestionnaires (OG). Il structure la démarche projet en 7 étapes clefs qui font l'objet d'une description détaillée et d'outils d'aide à la conduite de projet. Les facteurs clefs de succès associés sont précisés.

(*) <https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2796-kit-deploiement-du-dui-en-esms>

Plutôt prévoyant, vous souhaitez être sûr de ne rien oublier

Les outils « Checklist du chef de projet / du directeur de structure en contexte multi ESMS/OG » sera votre meilleur ami !

Illustration – Vous pouvez retrouver cet outil dans le kit
ANAP*

ETAPE	ACTIONS	OK	EN COURS	KO
ETAPE 1 – GOUVERNANCE PROJET ET ORGANISATION INTERNE	Se positionner dans la gouvernance projet			
	Identifier les personnes <u>ressources</u> de l'ESMS (juriste, référent métier, etc.)			
	Nommer un référent projet local			
	Identifier le négociable et le non négociable			

Responsable	Acteur	Consulté	Informé	Résultat
OG	Directeur		CDP	Calendrier gouvernance Liste personnes ressources en interne Note de cadrage interne ESMS
Directeur				
Directeur			CDP	
Directeur	Référent local	ESMS	CDP	

Objectifs de cet outil :

- > Restituer l'ensemble des actions à mettre en œuvre sous forme de checklist directement utilisable par le chef de projet

Description :

L'outil structure le projet en étapes. Chaque étape est déclinée en plusieurs actions avec les résultats attendus.

Chaque action est caractérisée par le statut d'avancement (KO, En cours, OK) et les parties prenantes sont identifiées via un RACI (Responsable, Acteur, Consulté, Informé)



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ



En savoir plus

Le programme ESMS Numérique

<https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-esms-numerique>

SONS en détail

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/GUIDE-SONS.pdf

Le référencement Ségur

<https://esante.gouv.fr/etablissement-du-medico-social>

Mener un projet de DUI

[lien](#)

[lien](#)

[lien](#)

Les services socles

[lien](#)

[lien](#)

[lien](#)